

# SOMMAIRE

---

	Pages
<b>Erratum</b>	
- Erratum de la délibération du Conseil départemental en date du 9 novembre 2015 relative au rapport n° 101	3
<b>Décisions de la Commission permanente</b>	
- Réunion du 7 mars 2016.....	7

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

**Le texte intégral** des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

**ERRATUM A LA DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L' AISNE  
EN DATE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015 (matin)  
RELATIVE AU RAPPORT N° 101 : GESTION ACTIVE DE LA DETTE**

A la suite d'une erreur matérielle, il convient de lire s'agissant des inscriptions budgétaires décidées :

- en dépenses, au chapitre 042 : 4 446 428,59 €  
(et non 4 426 428,59 € ;
- en recettes, au chapitre 040 : 4 446 428,59 €  
(et non 4 426 428,59 €).

Acte déposé en Préfecture  
Le 02/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



---

***DECISIONS***  
***de la Commission permanente***



**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 7 MARS 2016**



**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 001**  
**Agence France Locale - Contrat de mise à disposition du Portail Bancaire**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer le contrat de mise à disposition du Portail Bancaire de l'Agence France Locale et à désigner « l'Administrateur Collectivité ».

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 7 mars 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

<p><b>RAPPORT N° 002</b> <b>Agence France Locale - Modification du Pacte d'actionnaires</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte les modifications proposées au Pacte d'actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le formulaire de réponse permettant à la collectivité d'accepter les modifications proposées au Pacte d'actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 7 mars 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

<b>RAPPORT N° 003</b>
-----------------------

<b>Taxe d'aménagement - Avis conforme sur admission en non-valeur</b>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

Décide d'émettre un avis conforme favorable aux demandes suivantes d'admission en non-valeur des taxes d'aménagement dues, pour les motifs repris au rapport du Président :

Demande	Montant
2016/1	134 €
2016/2	136 €
2016/3	161 €
2016/4	162 €
2016/5	52 €
2016/6	164 €
2016/7	148 €
2016/8	45 €
2016/9	1 911 €

2016/10	502 €
2016/11	282 €
2016/12	175 €
2016/13	149 €.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 004**

**Aide à l'équipement des collectivités locales en matière  
d'Assainissement collectif, d'Assainissement non collectif,  
d'Alimentation en eau potable, de défense contre l'incendie, de  
valorisation des déchets ménagers et assimilés et de démoustication  
# Dépenses pour tiers d'investissement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 004,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des CDDL, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté de communes du canton d'Oulchy le Château et ses environs**

- **72 676 €** pour un montant subventionnable de 420 093 € HT : Commune de GRAND-ROZOY pour la mise en place du réseau d'assainissement des eaux usées – phase 2,
- **6 817 €** pour un montant subventionnable de 111 314 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne pour la programmation 2015 : schéma directeur d'eau potable,
- **1 648 €** pour un montant subventionnable de 6 593 € HT : Commune de BRENY pour la pose d'une armoire électrique à la station,

- **15 705 €** pour un montant subventionnable de 31 410 € HT : Commune de PARCY-TIGNY pour la création d'une réserve incendie place des Marnières.

#### **CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon**

- **1 536 €** pour un montant subventionnable de 15 358 € HT : Commune de EPPES pour les études géotechniques phase 2 pour la création d'un réseau d'assainissement séparatif et d'une unité de traitement des eaux usées,
- **1 402 €** pour un montant subventionnable de 7 010 € HT : Commune de CREPY pour la mise en conformité de branchements d'assainissement – partie domaine public,
- **888 €** pour un montant subventionnable de 8 878 € HT : Syndicat des Eaux de la Région Ouest de Laon pour les essais de pompage et suivi physico-chimique sur le nouveau forage et le piézomètre de reconnaissance,
- **5 716 €** pour un montant subventionnable de 11 433 € HT : Commune de CERNY-EN-LAONNOIS pour la création d'une défense incendie au lieudit « les Hautes Bornes ».

#### **CDDL de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon**

- **100 000 €** pour un montant subventionnable de 525 968 € HT : Commune de HAUTEVESNES pour la création d'un réseau de collecte et d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées,
- **10 000 €** pour un montant subventionnable de 111 314 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne pour la programmation 2015 : schéma directeur d'eau potable,
- **741 €** pour un montant subventionnable de 2 469 € HT : Commune de MARIZY-SAINT-MARD pour la pose d'un poteau incendie à l'angle de la rue de la Forge et de la Place de la Mairie.

#### **CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre**

- **4 044 €** pour un montant subventionnable de 91 774 € HT : Commune de MONTIGNY SUR CRECY pour la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif – complément de subvention,
- **53 369 €** pour un montant subventionnable de 266 844 € HT : Commune de MARLE pour la réfection de l'étanchéité du réservoir d'eau potable,
- **1 115 €** pour un montant subventionnable de 5 573 € HT : Syndicat des Eaux d'Erlon et de Marcy sous Marle pour la mise en place d'une vanne motorisée au réservoir de MORTIERS,
- **1 130 €** pour un montant subventionnable de 11 300 € HT : Syndicat des Eaux de la Région de Pouilly sur Serre pour la réalisation d'un descriptif détaillé du réseau d'eau,
- **875 €** pour un montant subventionnable de 2 917 € HT : Commune de BARENTON-CEL pour la pose d'un poteau incendie au lieudit « la Bascule »,
- **7 034 €** pour un montant subventionnable de 23 448 € HT : Commune de BARENTON-CEL pour la mise en place d'une réserve incendie « bâche souple » de 120 m<sup>3</sup>.

#### **CDDL de la Communauté de communes du canton de Condé-en-Brie**

- **38 840 €** pour un montant subventionnable de 111 314 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne pour la programmation 2015 : schéma directeur d'eau potable.

### **CDDL de la Communauté de communes des Villes d'Oyse**

- **360 €** pour un montant subventionnable de 1 800 € HT : Syndicat des Eaux de Séry-les-Mézières et Catillon-sur-Oise pour la mise en place d'une télésurveillance,
- **703 €** pour un montant subventionnable de 3 516 € HT : Syndicat des Eaux de Séry-les-Mézières et Catillon-sur-Oise pour la réfection d'étanchéité du réservoir d'eau potable à SERY-LES-MEZIERES.

### **CDDL de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon**

- **2 230 €** pour un montant subventionnable de 4 460 € HT : Commune de TUGNY ET PONT pour la pose de deux poteaux incendie,
- **4 269,50 €** pour un montant subventionnable de 8 539 € HT : Communauté de communes du Canton de Saint-Simon pour la démoustication année 2015.

### **CDDL de la Communauté de communes du Canton de Charly sur Marne**

- **603 €** pour un montant subventionnable de 1 207 € HT : Commune de L'EPINE AUX BOIS pour la pose d'un poteau incendie au Hameau de la Haute Epine, Chemin du Fossé,
- **13 233 €** pour un montant subventionnable de 26 465 € HT : Commune de ROMENY-SUR-MARNE pour l'implantation d'une réserve incendie au lieudit « Ferme de Moucherelle ».

### **CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames**

- **7 375 €** pour un montant subventionnable de 29 499 € HT : Commune de BOUCONVILLE VAUCLAIR pour la mise en place d'une défense incendie.

### **CDDL de la Communauté de communes du Vermandois**

- **222 081 €** pour un montant subventionnable de 444 161 € HT : Communauté de communes du Vermandois pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative – phase 3.

### **CDDL de la Communauté de communes Chauny-Tergnier**

- **416 250 €** pour un montant subventionnable de 1 040 625 € HT : Communauté de communes Chauny-Tergnier pour la création d'une déchèterie communautaire à TERGNIER,
- **17 236 €** pour un montant subventionnable de 34 471 € HT : Commune de LA NEUVILLE EN BEINE pour la mise en place d'une réserve incendie de 60m3 place Robert Bibaut,
- **1 280 €** pour un montant subventionnable de 2 560 € HT : Commune de CAILLOUEL CREPIGNY pour la pose d'une borne incendie rue de la Pâture ;

2) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Engage les dépenses de fonctionnement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT N° 005</b> <b>Aménagement foncier agricole et forestier - Communes de SERGY et CIERGES</b> <b>* Compétence exclusive</b></p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le projet d'aménagement foncier des communes de SERGY et CIERGES et les propositions de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de SERGY et CIERGES lors de sa réunion du 12 novembre 2015 ;
- Décide de soumettre le projet d'aménagement et les prescriptions à enquête publique telle que prévue à l'article L.121-14 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- Demande au Président du Conseil départemental d'ouvrir cette enquête publique, conformément aux dispositions prévues au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'Environnement.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 7 mars 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

<p><b>RAPPORT N° 006</b> <b>Charte de programmation de GEODOMIA</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide le projet de charte fixant les modalités de sélection et d'organisation des manifestations et interventions publiques se déroulant à GEODOMIA, Centre de Ressources en Environnement du Département de l'Aisne ;

2) Autorise le Président à signer tout exemplaire de la Charte déposée dans le cadre d'une intervention à GEODOMIA.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 7 mars 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

<p><b>RAPPORT N° 007</b> <b>Charte paysagère du Pays de Thiérache</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **007**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer la charte paysagère du Pays de Thiérache.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 008**

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement  
des collectivités Territoriales en matière d'Aménagement Rural, de  
Culture, de l'Economie, de Tourisme et de Transports  
# Dépenses pour tiers d'investissement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 008,

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil général en dates des 7 mars 2011 et 16 juillet 2012, relatives respectivement aux rapports n° 013 et 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon :**

- **34 190 €** pour un montant subventionnable de 170 951 € HT : Communauté de communes du Canton de SAINT-SIMON pour la réhabilitation d'un gîte situé à SERAUCOURT-LE-GRAND ;

**49 125 €** pour un montant subventionnable de 245 625 € HT : Commune de FLAVY-LE-MARTEL pour la réhabilitation de la salle polyvalente ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes Chauny-Tergnier :**

- **344 000 €** pour un montant subventionnable de 3 440 000 € HT : Commune de TERGNIER pour l'aménagement d'un camping et d'une aire d'accueil de groupe - LA FRETTE ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :**

- **923 €** pour un montant subventionnable de 1 845 € HT : Commune de SAINT-AUBIN pour la construction d'un abribus au point d'arrêt « Ecole place » ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes de La Thiérache d'Aumale :**

- **1 481 €** pour un montant subventionnable de 5 924 € HT : Commune de HANNAPES pour la rénovation de la salle du 3<sup>ème</sup> âge ;
- **33 223 €** pour un montant subventionnable de 132 890 € HT : Commune de ETREUX pour l'amélioration thermique et acoustique de la salle polyvalente ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :**

- **3 621 €** pour un montant subventionnable de 18 106 € HT : Commune de CELLES-SUR-AISNE pour la mise aux normes du WC et des rampes d'accès handicapés à la salle polyvalente ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Pays du Vermandois :**

- **2 677 €** pour un montant subventionnable de 8 924 € HT : Commune de HOLNON pour la transformation d'un local communal en salle d'activité associative ;
- **34 236 €** pour un montant subventionnable de 85 589 € HT : Communauté de communes du Pays du VERMANDOIS pour des travaux d'étanchéité à la Maison du Textile – Phase 1 à FRESNOY-LE-GRAND

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne :**

- **6 000 €** pour un montant subventionnable de 30 000 € HT : Commune de MONTREUIL-AUX-LIONS pour la révision d'un PLU – Mise en conformité avec le SCOT ;
- **3 000 €** pour un montant subventionnable de 15 000 € HT : Commune de CROUTTES-SUR-MARNE pour la révision du POS en PLU ;
- **2 950 €** pour un montant subventionnable de 14 750 € HT : Commune de VILLIERS-SAINT-DENIS pour la révision du POS en PLU ;

**CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton du Condé-en-brie :**

- **62 891 €** pour un montant subventionnable de 251 564 € HT : Commune de CONDE-EN-BRIE pour la réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'une boulangerie pâtisserie en milieu rural ;

**CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :**

- **40 434 €** pour un montant subventionnable de 202 169 € HT : Commune de MONS-EN-LAONNOIS pour les travaux de toiture, électricité et restauration du bâtiment arrière de l'épicerie ;

2) Prend acte que la somme de 618 751 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Annule, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**- CDDL du Territoire de la Communauté de communes des Vallons d'Anizy :**

- 2 140 € pour un montant subventionnable de 10 700 € HT : Commune de SUZY pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

**- CDDL du Territoire de la Communauté de communes des VILLES D'OYSE :**

- 995 € pour un montant subventionnable de 4 975 € HT : Commune de DEUILLET pour l'élaboration d'une carte communale.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 009****Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement  
des collectivités territoriales en matière de musées et de patrimoine  
# Dépenses pour tiers d'investissement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **009**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon**

- 2 341 € pour un montant subventionnable de 15 604 € HT : commune de BIEVRES pour les travaux de réfection de la toiture du lavoir communal

**CDDL de la Communauté de communes des Villes d'oyse**

- 3 045 € pour un montant subventionnable de 15 226 € HT : commune de LA FERRE pour la restauration de cinq tableaux du musée Jeanne d'Aboville
- 3 179 € pour un montant subventionnable de 12 717 € HT : commune de LA FERRE pour l'installation d'un système de vidéo-surveillance au musée Jeanne d'Aboville

- 5 312 € pour un montant subventionnable de 17 706 € HT : commune de TRAVECY pour la réfection des vitraux de l'église et remplacement du battant de la cloche 3
- 711 € pour un montant subventionnable de 2 370 € HT : commune de TRAVECY pour la rénovation de la toiture de l'église
- 5 476 € pour un montant subventionnable de 18 253 € HT : commune de BEAUTOR pour la mise en accessibilité de l'église

#### **CDDL de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale**

- 964 € pour un montant subventionnable de 3 855 € HT : commune d'HANNAPES pour la réfection de l'installation électrique de l'église
- 1 909 € pour un montant subventionnable de 7 635 € HT : commune d'HANNAPES pour la réfection du chauffage de l'église
- 586 € pour un montant subventionnable de 2 345 € HT : commune de SAINT MARTIN RIVIERE pour le changement de la porte de la sacristie de l'église

#### **CDDL de la Communauté de communes de l'Ourcq et Clignon**

- 10 845 € pour un montant subventionnable de 36 151 € HT : commune de MONTIGNY L'ALLIER pour la remise en état du lavoir

#### **CDDL de la Communauté de communes Chauny-Tergnier**

- 46 713 € pour un montant subventionnable de 93 425 € HT : commune de LIEZ pour la restauration de l'église (2<sup>ème</sup> tranche)

#### **CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre**

- 2 514 € pour un montant subventionnable de 10 055 € HT : commune de MONTIGNY SUR CRECY pour le changement des menuiseries de l'église ;

2) Prend acte que la somme de 83 595 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 7 mars 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

<p><b>RAPPORT N° 010</b></p> <p><b>Contrat Départemental de Développement Local - Approbation de l'ajustement 2015 du Territoire de la Communauté de communes de la Région de Guise</b></p>
---

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **010**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la programmation 2015 du Contrat Départemental de Développement Local du Territoire de la Communauté de communes de la Région de Guise telle que décrite dans l'annexe au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 011**

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à  
l'équipement des collectivités territoriales en matière d'aménagements  
urbains  
# Dépenses pour tiers d'investissement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté de communes du Pays du Vermandois**

- 1 402 € pour un montant subventionnable de 7 008 € HT : Commune d'ETREILLERS pour l'aménagement paysager rue Dietrich et Pasteur
- 68 491 € pour un montant subventionnable de 342 455 € HT : Commune de BOHAIN EN VERMANDOIS pour la requalification de l'îlot Vatin

- 12 100 € pour un montant subventionnable de 60 500 € HT : Commune d'ETREILLERS pour l'aménagement sécuritaire et paysager rues de Verdun et des Docteurs,

**CDDL de la Communauté de communes CHAUNY - TERGNIER**

- 68 944 € pour un montant subventionnable de 275 774 € HT : Commune de CHAUNY pour la requalification du centre-ville – Aménagement de l'îlot Saint-Martin – Etude préopérationnelle ;

2) Prend acte que la somme de 150 937 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 012****Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à  
l'équipement des collectivités territoriales en matière de  
développement local  
# Dépenses pour tiers d'investissement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

**CDDL de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne :**

- **3 135 €** pour un montant subventionnable de 15 676 € HT : commune de BEZU-LE-GUERY pour l'accessibilité, l'agrandissement et le remplacement des menuiseries de la mairie,
- **3 201 €** pour un montant subventionnable de 16 007 € HT : commune de MARIGNY-EN-ORXOIS pour l'aménagement du secrétariat de la mairie,
- **1 737 €** pour un montant subventionnable de 8 685 € HT : commune de MONTFAUCON pour la mise en sécurité du sol de la mairie,

- **1 064 €** pour un montant subventionnable de 5 321 € HT : commune de NOGENT L'ARTAUD pour le remplacement du serveur informatique,
- **425 €** pour un montant subventionnable de 2 123 € HT : commune de NOGENT L'ARTAUD pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **1 217 €** pour un montant subventionnable de 6 086 € HT : commune de PAVANT pour l'acquisition de matériel de voirie,
- **857 €** pour un montant subventionnable de 4 283 € HT : commune de PAVANT pour la mise en réseau de l'informatique du secrétariat de mairie,
- **5 040 €** pour un montant subventionnable de 25 200 € HT : commune de ROMENY-SUR-MARNE pour l'accessibilité de la mairie et de l'école,
- **919 €** pour un montant subventionnable de 4 593 € HT : commune de SAULCHERY pour l'acquisition de défibrillateurs,
- **2 604 €** pour un montant subventionnable de 13 018 € HT : commune de SAULCHERY pour les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux,

#### **CDDL de la Communauté de communes Chauny-Tergnier :**

- **15 000 €** pour un montant subventionnable de 30 000 € HT : Communauté de communes Chauny-Tergnier pour la réalisation d'un sanitaire bout de ligne,
- **15 711 €** pour un montant subventionnable de 62 842 € HT : Communauté de communes Chauny-Tergnier pour la réalisation d'une étude stratégique sur le développement des quartiers de gare de Chauny et Tergnier,
- **10 578 €** pour un montant subventionnable de 42 312 € HT : commune de GUIVRY pour la restructuration et la mise en sécurité du cimetière,
- **19 107 €** pour un montant subventionnable de 38 214 € HT : commune de LIEZ pour la restauration du campanile de la mairie,
- **150 000 €** pour un montant subventionnable de 6 193 000 € HT : commune de TERGNIER pour la création d'un centre social multi-accueil,

#### **CDDL de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon :**

- **13 235 €** pour un montant subventionnable de 44 117 € HT : Communauté de communes du Canton de Saint-Simon pour le nettoyage des façades du pôle de la Communauté de communes,
- **1 596 €** pour un montant subventionnable de 7 980 € HT : commune de CLASTRES pour l'aménagement d'un espace cinéraire dans le cimetière,
- **41 234 €** pour un montant subventionnable de 824 678 € HT : commune de JUSSY pour l'accessibilité, la mise en conformité et la réhabilitation de la mairie,
- **1 588 €** pour un montant subventionnable de 7 940 € HT : commune d'OLLEZY pour l'installation d'un columbarium,
- **1 998 €** pour un montant subventionnable de 9 992 € HT : commune de SERAUCOURT-LE-GRAND pour l'installation d'un columbarium,
- **1 131 €** pour un montant subventionnable de 4 523 € HT : commune de SERAUCOURT-LE-GRAND pour l'installation de volets roulants à la mairie,
- **5 194 €** pour un montant subventionnable de 25 969 € HT : commune de VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE pour la création d'une rampe d'accessibilité à la mairie,

**CDDL de la Communauté de communes des Villes d'Oyse :**

- **938 €** pour un montant subventionnable de 3 750 € HT : commune de COURBES pour le remplacement de la porte de la mairie,
- **6 105 €** pour un montant subventionnable de 24 420 € HT : commune de LA FERRE pour l'acquisition d'une tondeuse,
- **4 897 €** pour un montant subventionnable de 19 586 € HT : commune de MAYOT pour la réfection du mur du cimetière,
- **1 779 €** pour un montant subventionnable de 7 116 € HT : commune de SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS pour l'achat de matériels pour l'entretien des espaces verts,
- **979 €** pour un montant subventionnable de 3 916 € HT : commune de SAINT-NICOLAS-AUX-BOIS pour le changement des fenêtres de la mairie,
- **2 069 €** pour un montant subventionnable de 8 275 € HT : commune de TRAVECY pour la réhabilitation de la salle de réunion du Conseil,
- **676 €** pour un montant subventionnable de 2 703 € HT : commune de VERSIGNY pour la clôture du terrain destiné à l'extension du cimetière,
- **4 681 €** pour un montant subventionnable de 18 722 € HT : commune de VERSIGNY pour l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite,

**CDDL de la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château :**

- **3 028 €** pour un montant subventionnable de 15 140 € HT : commune de CRAMAILLE pour la réfection du pilier à droite de la porte et du mur du cimetière,
- **2 364 €** pour un montant subventionnable de 11 822 € HT : commune de MURET-ET-CROUTTES pour la réfection de la toiture du bâtiment communal,
- **3 483 €** pour un montant subventionnable de 17 417 € HT : commune de SAINT-REMY-BLANZY pour les travaux de rénovation de la mairie,

**CDDL de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon :**

- **962 €** pour un montant subventionnable de 3 208 € HT : commune d'ANCIENVILLE pour le remplacement de la porte de la mairie et de la fenêtre de la salle d'archives,
- **1 223 €** pour un montant subventionnable de 4 075 € HT : commune d'ARMENTIERES-SUR-OURCQ pour la mise en sécurité électrique et amélioration de la performance énergétique dans la salle communale,
- **1 046 €** pour un montant subventionnable de 3 486 € HT : commune de DAMMARD pour l'achat de matériel technique,
- **1 073 €** pour un montant subventionnable de 3 578 € HT : commune de MONTIGNY L'ALLIER pour l'achat et la pose d'un défibrillateur,
- **3 199 €** pour un montant subventionnable de 10 664 € HT : commune de NOROY-SUR-OURCQ pour le remplacement de la porte et des fenêtres de la mairie,
- **1 097 €** pour un montant subventionnable de 3 655 € HT : commune de NOROY-SUR-OURCQ pour l'achat de matériel informatique et de mobilier de bureau,
- **8 615 €** pour un montant subventionnable de 28 718 € HT : commune de VICHEL-NANTEUIL pour la création de sanitaires à la mairie,

**CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :**

- **7 091 €** pour un montant subventionnable de 28 364 € HT : commune de MANICAMP pour le prolongement du mur du cimetière,

**CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :**

- **531 €** pour un montant subventionnable de 2 122 € HT : commune de FILAIN pour l'acquisition de tables et de chaises,

**CDDL de la Communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie :**

- **256 000 €** pour un montant subventionnable de 1 300 000 € HT (forfait) : Communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie pour l'acquisition du nouveau bâtiment pour le siège de la Communauté de communes,
- **3 193 €** pour un montant subventionnable de 21 289 € HT : commune de COURTEMONT-VARENNES pour la création d'un vestiaire communal,

**CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre :**

- **5 574 €** pour un montant subventionnable de 27 870 € HT : commune de BOSMONT-SUR-SERRE pour l'aménagement du cimetière,
- **567 €** pour un montant subventionnable de 2 833 € HT : commune de PARGNY-LES-BOIS pour le changement de matériel informatique,
- **3 104 €** pour un montant subventionnable de 15 519 € HT : commune de REMIES pour l'accessibilité du cimetière aux personnes à mobilité réduite,

**CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames :**

- **28 372 €** pour un montant subventionnable de 113 489 € HT : commune d'AIZELLES pour l'aménagement de la mairie et son accessibilité aux personnes à mobilité réduite,

**CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :**

- **5 162 €** pour un montant subventionnable de 25 809 € HT : commune de BIEVRES pour l'isolation de la mairie,
- **1 213 €** pour un montant subventionnable de 6 067 € HT : commune de CREPY pour l'achat et la pose de quatre défibrillateurs,
- **6 103 €** pour un montant subventionnable de 30 514 € HT : commune de CREPY pour la mise en place de signalisation directionnelle et de vitrines d'affichage,
- **2 937 €** pour un montant subventionnable de 14 683 € HT : commune de CREPY pour la réfection de la toiture des ateliers communaux,
- **8 320 €** pour un montant subventionnable de 41 601 € HT : commune de LAVAL-EN-LAONNOIS pour la construction d'un local communal,

**CDDL de la Communauté de communes du Pays du Vermandois :**

- **54 397 €** pour un montant subventionnable de 108 794 € HT : Communauté de communes du Pays du Vermandois pour l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment technique communautaire,

**CDDL de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :**

- **3 280 €** pour un montant subventionnable de 13 119 € HT : commune de MENNEVRET pour la remise aux normes de l'éclairage de sécurité et de l'alarme incendie dans les bâtiments communaux,
- **758 €** pour un montant subventionnable de 3 032 € HT : commune de SAINT-MARTIN-RIVIERE pour la mise en conformité de l'électricité du secrétariat de mairie ;

2) Prend acte que la somme de 731 387 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 015**

**Mise à disposition de données réseau AZUR à Agro-Transfert**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à être signataire de la convention de partage de données issues du programme AZUR, auprès d'Agro-Transfert, dont un projet est joint en annexe du rapport du Président, et de toutes les pièces s'y rapportant.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 7 mars 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

<p><b>RAPPORT N° 016</b></p>
------------------------------

<p><b>Désignation d'une 2ème personnalité qualifiée dans les établissements scolaires du premier cycle du second degré</b></p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **016**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Renonçant au scrutin secret, procède aux désignations des personnalités qualifiées qui doivent être faites au titre du Département pour siéger aux Conseils d'administration des collèges suivants :

- **de La Faye à CONDE-EN-BRIE** : M. Aymeri PASTE de ROCHEFORT
- **Léopold Sédar Senghor à CORBENY** : M. Noël GENTEUR
- **Pierre Sellier à LA CAPELLE** : M. Michel BLAVIER
- **Colbert Quentin à LE NOUVION-EN-THIERACHE** : M. Christophe VASSOGNE
- **De la Chesnoye à SAINT-GOBAIN** : Mme Jessica EVRARD
- **Villard de Honnecourt à FRESNOY-LE-GRAND** : M. Patrick DUPUY
- **Alexandre Dumas à GUIGNICOURT** : M. Claude BEGARD
- **Jacques Prévert à MARLE** : Mme Myriame FREMONT
- **Quentin de La Tour à SAINS-RICHAUMONT** : M. Jérôme MOINEUSE

- **César Savart à SAINT-MICHEL** : M. Jacques BALTHASAR
- **Marcel Pagnol à VERMAND** : M. Boris LANDON.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 017****Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du  
second degré - Renouvellement des concessions de logement des  
personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **017**,

Vu sa précédente délibération en date du 8 juin 2015, relative au rapport n° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées à l'annexe dans le rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 7 mars 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

<p><b>RAPPORT N° 018</b> <b>Adoption du Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2019</b></p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **018**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Décide d'adopter le Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2019, tel qu'annexé au rapport du Président ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à co-signer ce Schéma Départemental des Services aux Familles 2016 – 2019.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 7 mars 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 019**

**Convention de coopération entre Pôle Emploi et le Département de  
l'Aisne pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant  
des freins sociaux et professionnels 2016 - 2017**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **019**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention 2016 de coopération avec Pôle Emploi pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels, annexée au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 020**

**Convention d'objectifs 2011 avec LOGIVAM SA d'HLM - Demande d'annulation des programmes situés rue de Pampelune à SOISSONS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 26 septembre 2011, relative au rapport n° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Annule les subventions accordées lors de la Commission permanente du 26 septembre 2011 (rapport du Président n° 017) pour financer :

- la construction de 26 logements collectifs locatifs PLUS situés rue de Pampelune à SOISSONS – Subvention de 65 000 €, soit 2 500 € par logement,
- l'acquisition-amélioration de 10 logements locatifs PLAI situés rue de Pampelune à SOISSONS – Subvention de 25 000 €, soit 2 500 € par logement.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 021**

**Demande de garantie départementale dans le domaine du Logement  
en faveur de LA MAISON DU CIL SA d'HLM pour la construction de 10  
logements locatifs PLAI situés rue de la Forgette à SAINT-MICHEL**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département, à hauteur de 40 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 1 052 467 €, soit 420 986,80 €, souscrit par LA MAISON DU CIL SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 41907 constitué de 2 lignes de prêt,

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 10 logements locatifs PLAI situés rue de la Forgette à SAINT-MICHEL ;

Le contrat n° 41907 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 41907 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LA MAISON DU CIL SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à LA MAISON DU CIL SA d'HLM pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

- 2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LA MAISON DU CIL SA d'HLM.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

## DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 022****Mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion : Appel à  
projets Insertion 2016  
# Compétences partagées**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **022**,

Vu sa précédente délibération en date du 7 décembre 2015, relative au rapport n° 043,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Prend acte, dans le cadre des actions d'insertion de l'appel à projets 2016, de la modification de la participation départementale pour l'action « 1 2 3 soleil » portée par l'ADERMAS, soit 36 820 € pour 20 entrées de Bénéficiaires du RSA, et un ratio de 1 841 € par BRSA ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant n° 1 à la convention 2016 à intervenir.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

Réunion du lundi 7 mars 2016

---

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

<p><b>RAPPORT N° 023</b> <b>Avis sur des documents d'urbanisme</b></p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur les projets de Plan Local d'Urbanisme de la commune de CONDE-SUR-AISNE, de Plan de Prévention des Risques Inondations et de coulées de boue de la Vallée de l'Oise sur le territoire des communes de CAUMONT, COMMENCHON, FRIERES-FAILLOUEL, MENNESSIS et VILLEQUIER-AUMONT et de modification partielle du Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boue de la vallée de la Serre sur le territoire de la commune de MONTLOUE.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 7 mars 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET

Excusés : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

Autres absents : —

Mandats de : T. DUDEBOUT, P. GRUNY, P.J. VERZELEN

**RAPPORT N° 024****Zone d'Intérêt Départemental de l'Omois - Vente de terrains**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

Vu sa précédente délibération en date du 7 décembre 2015, relative au rapport n° 050,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de vendre à la SCI 2Y en lieu et place de la SARL NAF, la parcelle cadastrée section ZD n° 206 pour une surface de 4 135 m<sup>2</sup> sur la commune de BEZU-SAINT-GERMAIN, au prix de 62 025 € HT conforme à l'estimation des services de France Domaine,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de vente à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, l'acte étant passé en la forme notariée.

Acte déposé en Préfecture  
Le 16/03/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX